

REPUBLIQUE DU DAHOMEY
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°72-344 du 22 décembre 1972
portant rappel de l'Ambassadeur du
Dahomey en Allemagne.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;
VU le Décret n° 72-279/PR du 26 Octobre 1972 portant formation du
Gouvernement ;
VU le Décret n° 80/PR/SGG/MAE du 2 Juin 1964 portant nomination de Monsieur
Nicolas EWAGNIGNON en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipo-
tentiaire du Dahomey auprès de la République Fédérale d'Allemagne ;
LE CONSEIL DES MINISTRES ENTENDU,

D E C R E T E :

ARTICLE 1er. - Il est mis fin aux fonctions de Monsieur Nicolas EWAGNIGNON en
qualité d'Ambassadeur du Dahomey auprès de la République Fédérale d'Allemagne.

ARTICLE 2. - Le Ministre des Affaires Etrangères est chargé de l'application
du présent décret qui prendra effet à compter du 31 Janvier 1973, sera publié
et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à COTONOU, Le 22 décembre 1972

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Chef de Bataillon Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Affaires Etrangères

Chef de Bataillon Michel ALLADAYE

Ampliations : PR 6 - CS 6 - MAE 6 - CNI 1
Ministères 10 - SGG 4 - IAA-DCCT-DN-IGF-Gde
Chanc. 5 - DB-CF-DC-Solde 4 - Trésor 4 - DEP-
Dtion Stat. 2 - JORD 1 - Intéressé 1.-